

DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

Francisation

NIVEAU 2 : DES MOTS DE TOUS LES JOURS

LAN-2029-4

Septembre 2015

Table des matières

Introduction	1
Contenu de l'évaluation.....	2
Précisions sur le contenu de l'évaluation	4
Les critères d'évaluation	4
La maîtrise des connaissances	6
La pondération	6
Les savoirs.....	6
Spécifications des instruments d'évaluation.....	7
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée	7
La composition de l'épreuve.....	7
Les outils de collecte de données	8
Le matériel autorisé	9
Les outils de jugement	9
Le seuil de réussite	10
La reprise.....	10

Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et le cours, et ne peut en aucun cas les remplacer lors de la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées après le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont prescrites. Par conséquent, ce sont les documents de référence servant à l'élaboration de toute épreuve, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres d'éducation des adultes ou par la Société GRICS (BIM). Les DDE permettent ainsi de préparer des épreuves en versions équivalentes et valides à l'échelle provinciale¹.

Par ailleurs, comme le précise la Politique d'évaluation des apprentissages, il est essentiel que l'adulte sache ce sur quoi il sera évalué et ce qu'on attend de lui². Les DDE et les grilles d'évaluation à interprétation critérielle (présentes dans les instruments d'évaluation) pourraient être utilisées à cette fin.

-
1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.
 2. *Ibid.*, p. 11.

Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux	
Domaines généraux de formation - Éducation et monde du travail - Culture et médias - Habitation et déplacement Domaine d'apprentissage - Langues Situations de communication - Inscription - Communication avec le personnel de l'établissement - Salle de classe - Orientation dans l'établissement - Météo	Programme d'études - Francisation Cours - Niveau 2 : Des mots de tous les jours
Éléments essentiels visés par l'évaluation	
Compétence langagière 1 - Compréhension orale Compétence langagière 2 - Production orale Compétence langagière 3 - Compréhension écrite Compétence langagière 4 - Production écrite	Catégories de savoirs - Grammaire du texte - Grammaire de la phrase - Éléments de phonétique - Lexique

Critères d'évaluation	
Critère d'évaluation de la compétence 1 Interprétation appropriée de demandes et de directives simples dans un message oral se rapportant à sa personne ou à son environnement immédiat Critère d'évaluation de la compétence 2 Communication orale appropriée de questions et de réponses se rapportant à sa personne ou à des besoins immédiats Critère d'évaluation de la compétence 3 Interprétation appropriée de certains éléments d'un message écrit se rapportant à des besoins immédiats Critère d'évaluation de la compétence 4 Communication écrite appropriée de mots, d'expressions et de phrases simples se rapportant à des besoins immédiats	Maîtrise des connaissances La maîtrise des connaissances suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation des compétences.

Précisions sur le contenu de l'évaluation

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours.

Les tableaux qui suivent apportent des précisions sur chacun des critères d'évaluation et des sous-critères qui les composent. La liste des précisions n'est pas exhaustive et chaque élément mentionné doit être interprété dans le cadre du présent cours et du cours précédent.

Il est à noter qu'en plus de solliciter des savoirs prescrits du cours, la tâche que l'adulte est amené à réaliser fait aussi appel à des stratégies et à des repères culturels, qui ne font toutefois pas l'objet d'évaluation.

Compétence langagière 1 : Compréhension orale	
Critère : Interprétation appropriée de demandes et de directives simples dans un message oral se rapportant à sa personne ou à son environnement immédiat	
Ce critère mesure la capacité de l'adulte à :	Précisions
Exploiter les éléments de la grammaire du texte	• Reconnaître les éléments de la communication langagière • Comprendre les rapports logiques établis par les connecteurs • Comprendre la reprise de l'information
Exploiter les éléments de la grammaire de la phrase	• Reconnaître la fonction des mots et des groupes syntaxiques • Comprendre la valeur exprimée par les différents types et formes de phrases • Comprendre la valeur exprimée par les différents temps et modes verbaux
Exploiter les éléments de phonétique	• Reconnaître les éléments du système prosodique • Reconnaître les éléments du système vocalique • Reconnaître les éléments du système consonantique
Exploiter les éléments du lexique	• Comprendre le vocabulaire

Compétence langagière 2 : Production orale	
Critère : Communication orale appropriée de questions et de réponses se rapportant à sa personne ou à des besoins immédiats	
Ce critère mesure la capacité de l'adulte à :	Précisions
Exploiter les éléments de la grammaire du texte	• Adapter sa production à la tâche • Respecter les conventions de la communication • Exprimer des idées pertinentes et cohérentes • Reprendre l'information à l'aide de pronoms
Exploiter les éléments de la grammaire de la phrase	• Respecter les règles de la syntaxe • Respecter les règles d'accord • Employer les types et les formes de phrases appropriés • Employer les temps et modes verbaux appropriés
Respecter les éléments de phonétique	• Respecter le système prosodique • Respecter le système vocalique • Respecter le système consonantique
Exploiter les éléments du lexique	• Utiliser le vocabulaire approprié • Utiliser uniquement le français

Compétence langagière 3 : Compréhension écrite	
Critère : Interprétation appropriée de certains éléments d'un message écrit se rapportant à des besoins immédiats	
Ce critère mesure la capacité de l'adulte à :	Précisions
Exploiter les éléments de la grammaire du texte	• Reconnaître les éléments de la communication langagière • Comprendre les rapports logiques établis par les connecteurs • Comprendre la reprise de l'information
Exploiter les éléments de la grammaire de la phrase	• Reconnaître la fonction des mots et des groupes syntaxiques • Comprendre la valeur exprimée par les différents types et formes de phrases • Comprendre la valeur exprimée par les différents temps et modes verbaux • Comprendre l'emploi des signes de ponctuation
Exploiter les éléments du lexique	• Comprendre le vocabulaire

Compétence langagière 4 : Production écrite	
Critère : Communication écrite appropriée de mots, d'expressions et de phrases simples se rapportant à des besoins immédiats	
Ce critère mesure la capacité de l'adulte à :	Précisions
Exploiter les éléments de la grammaire du texte	• Adapter sa production à la tâche • Respecter les conventions de la communication • Appliquer les règles de présentation et d'organisation visuelles du texte • Exprimer des idées pertinentes et cohérentes
Exploiter les éléments de la grammaire de la phrase	• Respecter les règles de la syntaxe • Respecter les règles de la ponctuation • Respecter les règles d'accord • Employer les types et les formes de phrases appropriés • Employer les temps et modes verbaux appropriés
Exploiter les éléments du lexique	• Utiliser le vocabulaire approprié • Respecter les règles de l'orthographe lexicale • Utiliser uniquement le français

La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que les compétences, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

La pondération

La pondération accordée à chacune des compétences est établie comme suit :

Compétence 1 « Compréhension orale » : 40 %³

Compétence 2 « Production orale » : 30 %

Compétence 3 « Compréhension écrite » : 15 %

Compétence 4 « Production écrite » : 15 %

La pondération des critères d'évaluation est inscrite dans les outils de jugement fournis dans le *Guide de correction et d'évaluation*. L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et la pondération accordée à chacun d'eux.

Les savoirs

Les savoirs visés par l'évaluation des compétences sont énumérés dans le cours. Ceux qui ont été maîtrisés dans le cours précédent sont également pris en compte. L'épreuve doit nécessiter la mobilisation d'un échantillon représentatif des savoirs.

3. Le pourcentage accordé à la compétence 1 « Compréhension orale » est réparti entre deux parties de l'épreuve :
 - Évaluation de la compétence « Compréhension orale » (15 %);
 - Évaluation combinée des compétences « Compréhension orale » et « Production orale » (25 %).

Spécifications des instruments d'évaluation

L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'épreuve comporte quatre parties administrées lors de séances d'évaluation différentes, sans ordre prédéterminé. Toutefois, certaines parties de l'épreuve peuvent être jumelées lors d'une même séance d'évaluation, à condition que le rendement de l'adulte n'en soit pas affecté.

Durée totale : 115 minutes

Évaluation de la compétence « Compréhension orale »

Durée : 20 minutes (incluant deux écoutes du texte audio d'environ 1 minute chacune)

Évaluation combinée des compétences « Compréhension orale » et « Production orale »

Durée : 20 minutes (incluant de 4 à 6 minutes pour les deux dialogues)

Évaluation de la compétence « Compréhension écrite »

Durée : 45 minutes

Évaluation de la compétence « Production écrite »

Durée : 30 minutes

La composition de l'épreuve

Évaluation de la compétence « Compréhension orale »

La tâche consiste à écouter un texte audio et à répondre à des questions de compréhension s'y rapportant.

L'adulte écoute d'abord la mise en situation, qui met en scène une ou des intentions de communication du cours en compréhension orale. Il écoute également les consignes de l'évaluation. Il prend ensuite connaissance des questions qui apparaissent dans le *Cahier de l'adulte*. L'adulte procède à une première écoute du texte audio, d'une durée d'environ 1 minute et dont le débit est lent, puis il répond à des questions de compréhension s'y rapportant. L'adulte procède enfin à une seconde écoute du texte audio, après quoi il complète et vérifie ses réponses.

Évaluation combinée des compétences « Compréhension orale » et « Production orale »

La tâche consiste à participer à deux échanges verbaux individuels avec son enseignante ou son enseignant. Les échanges sont d'une durée de 2 à 3 minutes chacun et le débit est lent. Il est à noter que l'adulte bénéficie de la présence d'indices visuels courants et de l'aide soutenue de son enseignante ou de son enseignant.

L'adulte prend d'abord connaissance de la première mise en situation, qui met en scène une ou des intentions de communication du cours en compréhension orale combinées à une ou des intentions de communication du cours en production orale. Cette mise en situation ainsi que les consignes de l'évaluation lui sont lues par l'enseignante ou l'enseignant. L'adulte organise ensuite ses idées, qu'il note au besoin sur une fiche aide-mémoire. Puis, il participe à un premier échange verbal individuel avec son enseignante ou son enseignant.

Par la suite, l'adulte prend connaissance de la seconde mise en situation, qui met en scène une ou des intentions de communication du cours en compréhension orale combinées à une ou des intentions de communication du cours en production orale. Cette mise en situation ainsi que les consignes de l'évaluation lui sont lues par l'enseignante ou l'enseignant. L'adulte organise ensuite ses idées, qu'il note au besoin sur

une fiche aide-mémoire. Il participe enfin au second échange verbal individuel avec son enseignante ou son enseignant⁴.

L'aide-mémoire de l'adulte ne doit pas faire l'objet de commentaires ou d'une évaluation de la part de l'enseignante ou de l'enseignant.

Évaluation de la compétence « Compréhension écrite »

La tâche consiste à lire un texte et à répondre à des questions.

L'adulte prend d'abord connaissance de la mise en situation, qui met en scène une ou des intentions de communication du cours en compréhension écrite. Il lit ensuite deux ou trois textes simples de quelques lignes ou de quelques phrases et répond à des questions de compréhension s'y rapportant.

Évaluation de la compétence « Production écrite »

La tâche consiste à inscrire des renseignements simples et à écrire un court message.

L'adulte prend d'abord connaissance de la mise en situation, qui met en scène une ou des intentions de communication du cours en production écrite. Il doit ensuite inscrire des renseignements simples relevés dans un document ou écrire un court message constitué de quelques expressions ou mots mémorisés et lié à la tâche présentée dans la mise en situation.

Les outils de collecte de données

Évaluation de la compétence « Compréhension orale »

- Questionnaire du *Cahier de l'adulte*

Évaluation combinée des compétences « Compréhension orale » et « Production orale »

- Dialogues (enregistrement facultatif)

Évaluation de la compétence « Compréhension écrite »

- Questionnaire du *Cahier de l'adulte*

Évaluation de la compétence « Production écrite »

- Production écrite

4. Au besoin, la préparation aux dialogues peut être effectuée à un moment différent de celui des échanges verbaux.

Le matériel autorisé

Évaluation de la compétence « Compréhension orale »

- Dictionnaire bilingue

Évaluation combinée des compétences « Compréhension orale » et « Production orale »

- Pour la préparation, le dictionnaire bilingue est autorisé.
- Durant les dialogues, seule la fiche aide-mémoire* est autorisée.

Évaluation de la compétence « Compréhension écrite »

- Dictionnaire bilingue

Évaluation de la compétence « Production écrite »

- Dictionnaire bilingue

Tous les documents sont en version papier.

*La fiche aide-mémoire doit être approuvée par l'enseignante ou l'enseignant. Les notes doivent être rédigées sous forme télégraphique, c'est-à-dire à l'aide de mots-clés seulement. Aucune phrase complète n'est acceptée. Tout aide-mémoire qui contient du texte rédigé d'avance sera retiré.

Les outils de jugement

Pour l'évaluation combinée des compétences « Compréhension orale » et « Production orale » ainsi que pour celle de la compétence « Production écrite », la grille d'évaluation à interprétation critérielle (une pour chaque compétence) est l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte⁵. Les grilles sont annexées au *Guide de correction et d'évaluation* et comportent l'échelle d'appréciation suivante :

- Excellent
- Très bien
- Bien
- Faible
- Très faible

Pour l'évaluation des compétences « Compréhension orale » (seule) et « Compréhension écrite », l'enseignante ou l'enseignant utilise les clés de correction fournies dans le *Guide de correction et d'évaluation*.

5. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 34.

Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 % pour l'ensemble de l'épreuve. L'adulte doit également obtenir une note d'au moins 50 % pour chacune des compétences visées par le cours.

Le résultat final doit être exprimé par le terme « Succès » ou « Échec ».

La reprise

Chaque partie de l'épreuve est reprise indépendamment des autres.

